



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE



CILOG

2^e comité interministériel de la logistique



Sommaire

Introduction Erreur ! Signet non défini.

2021, une année marquée par le renforcement des dynamiques de filière pleinement inscrites dans la Relance5

Une logistique attractive et compétitive, au plus près des besoins de nos territoires7

MESURE 1 Simplification de l'implantation logistique responsable : Territoires de logistique 7

MESURE 2 : Organisation des conférences régionales de la Logistique 9

MESURE 3 : Accompagnement des transformations de l'emploi et des compétences de la filière 9

Une logistique résiliente et durable à la pointe de la transition environnementale10

MESURE 4 : Lancement de la Stratégie Nationale Fret ferroviaire 10

MESURE 5 : Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF 2020-2029..... 11

MESURE 6 : Conforter la place de la France comme premier hub aérien européen 11

MESURE 7 : Signature d'un engagement entre le Gouvernement et les principaux acteurs de l'immobilier logistique..... 12

MESURE 8 : Remise du rapport *Pour une logistique urbaine durable* 13

MESURE 9 : Accompagnement à la transition énergétique du Transport routier de marchandises 14

Une logistique française connectée au monde, numérisée et innovante15

MESURE 10 : Fluidification du passage aux frontières : France Sésame, rapprochement des administrations et SI Brexit..... 15

MESURE 11 : Lancement du premier Appel à Projet dédié à la logistique : Logistique 4.0..... 17

MESURE 12 : Lancement du premier évènement dédié aux entreprises innovantes de la *Supply Tech* 17

MESURE 13 : Installation d'un observatoire de la performance portuaire et des chaînes logistiques 18

Annexe 1 : Faits et chiffres clé de la filière logistique19

Annexe 2 : Bilan des mesures annoncées au CILOG 2020.....20

Editorial



Agnès Pannier-Runacher

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, chargée de l'Industrie



Jean-Baptiste Djebbari

Ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports

Cette année encore, malgré les contraintes imposées par la crise sanitaire, la France a pu compter sur une chaîne logistique forte. Maillon essentiel du bon fonctionnement de nos approvisionnements, la logistique est également un secteur majeur pour notre économie qui représente 10% de la richesse nationale.

La logistique est confrontée à trois défis : celui de la compétitivité, celui de la transition énergétique, celui, enfin, de la digitalisation.

Avec près de 2 millions d'emplois et un nombre impressionnant de postes non pourvus, la logistique est un secteur clé de la relance et de l'emploi. Il n'y aura pas de réindustrialisation réussie en France sans chaîne logistique performante par ailleurs. La compétitivité logistique est aujourd'hui indissociable de la compétitivité industrielle ; la meilleure usine du monde se doit d'être connectée de façon fluide et robuste à ses fournisseurs et à ses marchés, pour être un actif industriel compétitif.

Le Gouvernement se mobilise pour accompagner les professionnels de la logistique en leur ouvrant l'accès aux sites industriels « clés en main » et au fonds « friche ». Des consultations locales d'une ampleur inédite seront également lancées pour anticiper les besoins en foncier logistique et flécher les terrains les plus adaptés aux professionnels.

La volonté affichée de performance économique de la filière va de pair avec son engagement résolu dans la transition environnementale. Les professionnels font partie intégrante des démarches de verdissement du transport de marchandises. Celles-ci peuvent être co-construites par le public et le privé au travers de groupes de travail thématiques, comme celui que l'Etat anime sur la question des poids lourds propres, ou bien résulter d'initiatives privées des PME et ETI de la filière, à l'honneur dans cette édition 2021 du CILOG. Les réflexions menées portent sur la décarbonation des cycles de livraison, notamment en matière de logistique urbaine.

Ces travaux ont débouché sur des objets concrets comme la charte d'engagements réciproques signée entre l'État et les professionnels de l'immobilier logistique. Mentionnons également la charte d'engagement des acteurs des chaînes logistiques françaises signée en octobre 2020, qui vise à favoriser le passage des marchandises par les ports français et participe de la stratégie de conquête prévue dans le cadre de la stratégie nationale portuaire.

Le rapprochement des acteurs portuaires est devenu une réalité cette année avec la création au 1^{er} juin d'HAROPA, un port unique pour la vallée de la Seine. Il a connu une impulsion complémentaire avec l'annonce par le Président de la République du lancement d'une infrastructure intégrée nouvelle, à travers la transformation des ports de Marseille et Lyon en un grand port fluvio-maritime allant de Marseille à Lyon, qui sera la tête de pont de l'axe Rhône-Saône. C'est également

dans cet esprit que la profession ferroviaire a, elle aussi, su se rassembler autour de l'alliance 4F qui réunit tous les acteurs du secteur, afin de co-construire avec l'Etat la stratégie nationale fret ferroviaire, et signer le 13 septembre 2021 un Pacte pour le développement du fret ferroviaire, afin de s'engager dans sa mise en œuvre opérationnelle.

Ce dialogue renforcé entre public et privé est une évidence pour réussir nos transitions. Il doit également mieux accompagner nos territoires. C'est le sens de la mission que le ministère des Transports a souhaité donner au Groupement des Autorités Responsables de transport (GART) : rassembler le collectif des élus autour des questions de logistique urbaine pour partager les bonnes pratiques et accélérer le développement d'outils et de méthodes utiles à tous. C'est également dans cet esprit que nous demanderons aux préfets de région de réunir des conférences régionales de la logistique, pour disposer à cette échelle de territoire de lieux d'échange et de co-construction qui enrichiront les mesures de nos prochains CILOG.

Enfin, vous pouvez compter sur notre soutien pour accompagner les mutations en cours au sein du secteur. L'appel à projets « Logistique 4.0 » que nous lançons ce jour a vocation à catalyser les innovations en cours au sein de l'écosystème français de la *Supply tech*. L'administration publique est mobilisée pour apporter sa part à la compétitivité globale comme en témoigne l'image de l'important chantier engagé par les douanes françaises pour mettre en œuvre un point de contact unique à nos frontières, simplification longtemps attendue qui devient désormais une réalité.

Ces dernières années, les acteurs économiques et politiques ont bien compris la nécessité de disposer d'une chaîne logistique structurée en appui de nos industries et de nos commerces. Ce CILOG 2021 s'inscrit dans la continuité du plan d'action présenté l'année dernière. Le Gouvernement a su faire vivre les 16 mesures annoncées en décembre dernier, et se propose de porter un cran plus loin cette ambition pour l'année à venir. Nos actions et implications présentées dans le CILOG 2021 sont là pour en témoigner.

2021, une année marquée par le renforcement des dynamiques de filière pleinement inscrites dans la Relance



Anne-Marie Idrac,
présidente de FRANCE
Logistique

Tout d'abord, en tant que présidente de France Logistique, je me réjouis de la tenue de ce 2ème CILOG, moins d'un an après la première édition ; c'est le signe de l'importance que le Gouvernement accorde au transport de marchandises et à la logistique, outils essentiels au service de l'économie française et de ses évolutions : décarbonation, souveraineté économique, évolution des emplois...

Les progrès accomplis et les actions à poursuivre résultent d'une vision partagée entre les acteurs publics et privés :

- l'industrie logistique, du global au local, est porteuse de progrès pour l'ensemble de l'économie et de la société ;
- les chaînes logistiques seront de plus en plus vertes, connectées, optimisées, et intégrées aux process de production et de distribution ;
- le secteur logistique est aussi un client important de l'industrie, avec des besoins croissants en matériels, équipements, et systèmes innovants ; cela incite au développement de filières de production nationales des outils technologiques de la compétitivité logistique ;
- l'innovation et la responsabilité sociale et environnementale sont essentielles à notre compétitivité et à l'attractivité des métiers.

La méthode choisie est originale et féconde : il s'agit de la construction de solutions d'avenir pragmatiques, économiquement et écologiquement performantes. Sans citer l'ensemble des travaux menés depuis un an, je tiens à en souligner quatre exemples :

- la taskforce transition énergétique du transport routier, toujours en cours, vise à tracer le chemin techniquement et économiquement réaliste et ambitieux pour atteindre la neutralité carbone pour les véhicules industriels en 2050. Au-delà des objectifs affichés, il s'agit de déterminer les moyens industriels, énergétiques, et d'exploitation qui permettront de les atteindre ;
- la charte d'engagements réciproques sur l'immobilier logistique signée cet été, propose des mesures concrètes pour des entrepôts

encore plus résilients et performants sur la décarbonation, la préservation de la biodiversité et la sobriété foncière ;

- le rapport sur la logistique urbaine durable, invite les acteurs locaux à se saisir ensemble des questions d'implantations logistiques, de circulation et de stationnement, afin de construire des solutions concrètes, adaptées aux contraintes de chaque territoire, pour garantir un approvisionnement efficace de nos villes et territoires.
- la mise à disposition sur le site www.francelogistique.fr/rse-logistique/ d'outils pratiques, notamment un questionnaire d'autodiagnostic, pour aider les entreprises à se saisir du référentiel RSE en transport et logistique élaboré conjointement par les acteurs publics et privés, et publié en 2018.

Les travaux communs des administrations et des acteurs privés, que le Gouvernement présente aujourd'hui, ne doivent pas être vus comme un aboutissement.

Au contraire ce travail en commun doit s'élargir au niveau local, ainsi qu'avec d'autres acteurs (producteurs, distributeurs, consommateurs), et se poursuivre dans les années à venir.

France Logistique et ses membres sont à disposition des pouvoirs publics et des clients des services logistiques, pour développer une vision écosystémique des solutions de mobilités des marchandises pour la compétitivité de notre économie, l'environnement, les territoires et l'emploi.

Une logistique attractive et compétitive, au plus près des besoins de nos territoires

Le rôle de la logistique, notamment mis en lumière lors de la crise sanitaire de 2020, est de plus en plus présent dans les débats ainsi que dans l'action publique. Si la capacité d'adaptation de la filière et son caractère vital ont pu être unanimement salués l'année dernière, les mesures présentées dans cette partie illustrent la volonté du Gouvernement de poursuivre ses efforts, aux côtés des professionnels, afin d'en améliorer l'attractivité et la compétitivité.

MESURE 1 Simplification de l'implantation logistique responsable : Territoires de logistique

Le Gouvernement s'est engagé dans une démarche sans précédent de simplification des installations industrielles avec la loi ASAP. Autant que pour les usines, l'identification du meilleur foncier est indispensable au développement de l'activité logistique. Elle est à la fois un enjeu de rapidité d'exécution et donc de compétitivité pour les nouveaux projets, mais également d'acceptabilité locale.

C'est pourquoi nous souhaitons aujourd'hui mettre en lumière **49 sites, dits « Territoires de Logistique »**, répartis dans nos régions, qui sont prêts à recevoir des activités logistiques et présentent des facilités pour les porteurs de projet, soit à travers la démarche « clés en main », soit à travers leur éligibilité au fonds friche.

Les **33 sites logistiques « clés en main »** sont des sites immédiatement disponibles, pouvant recevoir des activités industrielles ou logistiques, et

pour lequel les études et procédures administratives relatives à l'urbanisme, l'archéologie préventive et l'environnement ont été anticipées afin de permettre l'instruction des autorisations nécessaires à l'implantation d'une nouvelle usine dans des délais fiables et maîtrisés.

Par ailleurs, un première vague d'appels à projets régionaux du fonds friche (259 M€) a permis d'enclencher la réalisation de 441 opérations, représentant près de 1 200 ha de friches et générant entre autres plus de 1 300 000 m² de surfaces économiques incluant **16 sites pouvant accueillir des activités logistiques**. Au vu du succès rencontré par ce dispositif et des besoins exprimés par les territoires, le Premier Ministre a annoncé le 17 mai 2021 la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 M€, dont les lauréats seront annoncés en novembre 2021.

Pour en savoir plus :

- Sur les sites clés en main :

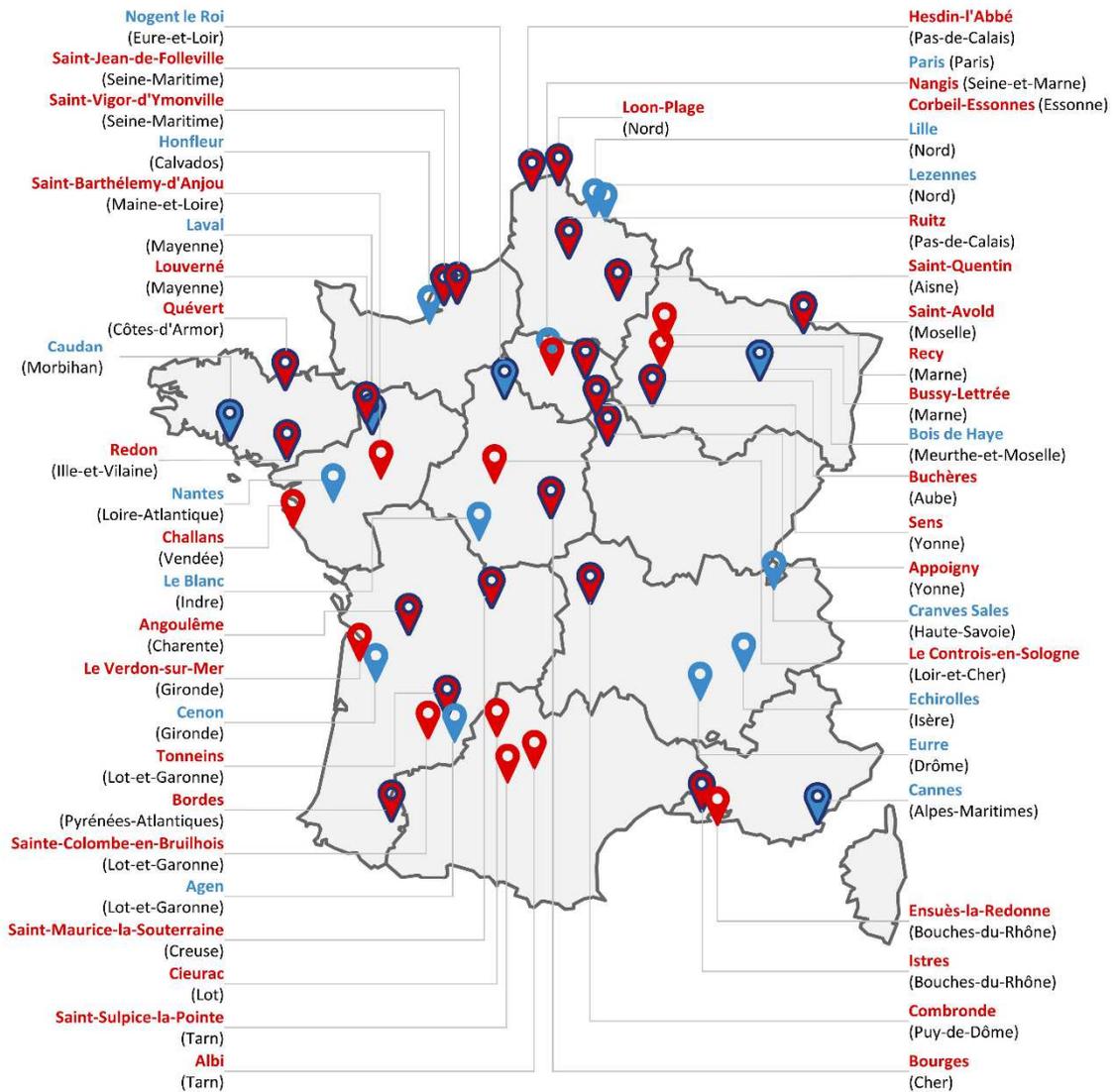
Site : <https://www.economie.gouv.fr/sites-industriels-cles-en-main-comment-ca-fonctionne>

Contact : sites-cles-en-main@businessfrance.fr

ready-to-use-sites@businessfrance.fr

- Sur le fonds friches : <https://www.ecologie.gouv.fr/laureats-du-fonds-recyclage-des-friches>

49 sites identifiés dans des « Territoires de logistique » dont 26 en Territoires d'industrie



-  33 sites clés en main avec implantation d'activité logistique déclarée possible
-  16 sites issus du fonds friches pouvant accueillir des activités logistiques
-  26 sites situés dans des Territoires d'industrie

MESURE 2 :

Organisation des conférences régionales de la Logistique

La capacité conjointe des pouvoirs publics et des acteurs privés à anticiper les besoins locaux en installations logistiques est apparue comme essentielle au cours des débats entourant le projet de loi Climat & Résilience. Elle fut pendant de nombreuses années un facteur distinctif des pays affichant les meilleures performances en matière logistique, comme les Pays-Bas et l'Allemagne.

Dans cet esprit, et comme cela avait été annoncé dans le cadre de la charte signée entre l'Etat et les professionnels de l'immobilier logistique le 28 juillet

dernier, **il sera demandé aux préfets de régions d'organiser une conférence régionale de la logistique réunissant collectivités territoriales**, Etat et acteurs privés pour partager expertises et ambitions et capitaliser les initiatives attendues à des échelles inter-régionales ou nationales, dans l'objectif d'aboutir à un diagnostic partagé sur les besoins et l'offre logistique au niveau locale, et les moyens de les faire coïncider.

Deux premières conférences régionales seront organisées d'ici fin 2021 : en Bourgogne Franche-Comté et en Île-de-France.

MESURE 3 :

Accompagnement des transformations de l'emploi et des compétences de la filière

Le dynamisme de la filière logistique s'accompagne, sur le champ de l'emploi et des compétences, de deux défis majeurs : l'anticipation de l'impact sur les métiers de ses transformations, dues notamment aux changements des modes de consommation et le recrutement de ses professionnels.

Pour ce premier défi, le Gouvernement souhaite accompagner la filière pour établir une vision partagée de sa situation et de ses besoins en emplois et en compétences à horizon 2030.

Un diagnostic de l'impact de la crise sanitaire sur les activités de la filière et de leur évolution, porté par France Logistique, a déjà été établi par la filière. Il est complété par une étude prospective, une cartographie et un descriptif des métiers de la Logistique réalisés par l'opérateur de compétences : OPCO Mobilités.

Pour répondre au besoin de recrutement en logistique, d'ici juin 2022, différents outils seront mis en place dans le cadre de l'EDEC PIC Mobilités afin de faciliter l'attractivité, l'expression du besoin, l'embauche, l'intégration et la fidélisation des salariés des entreprises de la filière :

- L'OPCO Mobilités étoffera son offre de service en appui à l'attractivité et au recrute-

ment de l'ensemble des secteurs du transport et de la logistique, à travers la réalisation d'une étude de la perception des métiers, d'une prestation de Marque Employeur pour renforcer la capacité des entreprises à recruter et fidéliser les nouveaux collaborateurs, d'un Jobboard de la Mobilité qui agrégera les offres d'emplois du Transport et de la logistique et augmentera leur visibilité, et d'une boîte à outils au service de l'employabilité des salariés et de la professionnalisation du recrutement des entreprises ;

- L'Association pour la Formation dans le Transport (AFT) expérimentera, sur le périmètre du secteur du transport routier de marchandises et des activités auxiliaires notamment : une banque de profils de salariés qui identifiera les compétences « métiers » nouvelles, un handiprofilage des salariés en situation d'inaptitude professionnelle ou de handicap pour leur maintien dans l'emploi ainsi qu'une application qui détectera les signaux faibles en matière de compétences des salariés à former ;

Une logistique résiliente et durable à la pointe de la transition environnementale

Le Gouvernement a mis en place en 2021 plusieurs mesures en faveur de la transition environnementale de la logistique ; on peut en particulier souligner la signature d'un contrat d'objectifs et de performance avec VNF consacrant 3 milliards d'euros au secteur fluvial sur dix ans ainsi que la publication de la stratégie nationale pour le fret ferroviaire, visant notamment à sécuriser une desserte fine des territoires industriels par des aides aux opérateurs par exemple à destination des services de wagon isolé, accompagnées d'investissements volontaristes dans les lignes capillaires.

Cet engagement résolu en faveur de la transition environnementale du secteur se traduit aussi par les actions en faveur de décarbonation du secteur routier, l'engagement de la filière de l'immobilier logistique en faveur d'entrepôts exemplaires sur le plan environnemental, suivant une logique de sobriété foncière, ainsi que les suites concrètes que le Gouvernement pourra tirer du rapport sur la logistique urbaine durable remis lors du CILOG.

L'ancrage renforcé des acteurs de fret aérien à Roissy traduit enfin l'attachement des logisticiens à la plateforme aéroportuaire parisienne, qui s'est avéré comme un élément clé pendant la crise sanitaire.

MESURE 4 : Lancement de la Stratégie Nationale Fret ferroviaire

Cette stratégie répond à l'objectif d'un doublement de la part modale du fret ferroviaire d'ici 2030, inscrit dans la Loi portant lutte contre le dérèglement climatique. Elle vise un triplement des trafics de transport combiné et une augmentation de 50 % des trafics de fret conventionnel, soit un volume de trafic d'environ 60 milliards de tonnes.km en 2030. Elle identifie 72 mesures concrètes, pour y parvenir en poursuivant quatre enjeux majeurs :

- assurer la viabilité des services et la pérennité du modèle économique des opérateurs de fret ferroviaire ;
- améliorer la qualité de service fournie par SNCF Réseau ;
- renforcer la performance des infrastructures permettant le développement du fret ferroviaire ;
- développer la coordination avec le portuaire et le fluvial.

Afin d'acter les engagements de chacun, Jean-Baptiste Djebbari a signé un pacte avec trois partenaires principaux : l'Alliance 4F « Fret Ferroviaire Français du Futur » qui rassemble les opérateurs de fret ferroviaire actifs en France, SNCF Réseau, et l'Association professionnelle des chargeurs (AUTF).

Dans la continuité des mesures d'aide annoncées à l'été 2020 puis à celles inscrites en loi de finances 2021, la stratégie acte notamment le maintien jusqu'en 2024 d'une enveloppe additionnelle annuelle de 170 M€ pour soutenir l'exploitation des services de fret ferroviaire et de transport combiné. C'est également une dynamique d'investissement dans les infrastructures de fret ferroviaire sans précédent grâce au plan de relance : en additionnant les financements de l'Etat et les co-financements attendus de l'Europe et des collectivités territoriales, c'est au total près de 1 milliard d'euros qu'il est prévu de leur consacrer.

La présidence française de l'Union européenne, au premier semestre de l'année 2022, sera l'occasion de soutenir ce mode de transport massifié au niveau européen, en renforçant son intégration entre les États membres, pour bâtir ensemble l'Europe du fret ferroviaire.

MESURE 5 : Signature du Contrat d'Objectifs et de Performance de VNF 2020-2029

Le Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'État et VNF a été signé le 30 avril 2021 par Jean-Baptiste Djebbari, Ministre délégué aux Transports, et Thierry Guimbaud, directeur général de VNF. Ce contrat vise à l'horizon à 2030, une augmentation significative du volume de fret transporté par voie fluviale à plus de 10 milliards de tonnes-kilomètres contre 7,4 milliards de tonnes kilométrés en 2019.

Le contrat prévoit également les moyens permettant à VNF d'assurer ses missions essentielles de développement du tourisme fluvial et de gestion de la ressource rare constituée par l'eau avec l'accélération du changement climatique.

Le COP acte des capacités d'investissements à haut niveau et dans la durée pour le réseau fluvial : à l'horizon 2030, plus de **3 milliards d'euros seront consacrés aux infrastructures fluviales**. Cet engagement à long terme s'inscrit dans la continuité de l'augmentation constante des dotations d'investissement attribuées à VNF depuis 2017, passées de 170 millions d'euros en 2019, à près

MESURE 6 : Conforter la place de la France comme premier hub aérien européen

En 2021, les principaux acteurs publics et privés du fret aérien international ont initié un travail d'analyse et de prospective : Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), Groupe ADP, TLF overseas, chargeurs, assistants en escale, fédérations d'usagers et exportateurs ont échangé librement et abordé les questions sensibles.

Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/210909_Strategie_developpement_fret_ferroviaire.pdf

de 220 millions d'euros en 2020 et 300 millions en 2021 et 2022. Deux tiers de ces dotations d'investissement sont réservés à la régénération et à la modernisation du réseau. Les dotations de fonctionnement de l'établissement sont à quant à elles stabilisées sur la durée du contrat.

Le COP s'appuie sur un projet de modernisation de l'établissement et profiter des avancées du numérique pour disposer d'un service plus réactif et performant et des conditions de travail plus sûres pour les personnels.

Pour en savoir plus : <https://www.vnf.fr/vnf/dossiers-actualites/un-nouveau-contrat-dobjectifs-et-de-performance-etat-vnf-2020-2029/>

Par ailleurs, le 15 janvier 2021, SNCF Réseau et VNF ont signé une convention nationale visant à développer le report modal et concourir à la transition écologique. Cette convention doit leur permettre de s'engager dans une démarche partenariale pour développer les trafics de fret ferroviaire et fluvial, et ainsi augmenter leurs parts de marché respectives.

Un des sujets fondamentaux est celui de l'attractivité de nos plateformes et de la destination France en général :

- A court terme, alors que Fedex a annoncé début 2021 conforter la place de Roissy CDG comme aéroport pivot de ses activités pour l'Europe, le ministre chargé des trans-

ports a inauguré le 5 octobre 2021 la nouvelle plateforme de DHL Express également à Roissy CDG ;

- Le recours à des droits de trafic extra bilatéraux a aussi pu être mis en œuvre au cas par cas : la capacité transportée de/vers la France au 1^{er} trimestre 2021 équivaut à celle du 1^{er} trimestre 2019, notamment à Vatry où le trafic cargo continue d'augmenter ;
- Sur le long terme, la communauté cargo française a repris le sujet des vols tout cargo et dégagé six axes d'amélioration - les accès aéroportuaires, la fiscalité, les contrôles douaniers, l'assistance en escale, la sûreté et le social – en ciblant des objectifs concrets, tels que la prise de contact avec des opérateurs chinois, l'encouragement à la création de compagnies tout cargo en

France ou la création d'indicateurs plus précis.

L'ambition de la communauté cargo française est de poursuivre ces travaux et de parvenir dès 2022 :

1. à partager des mesures concrètes d'amélioration de l'attractivité de nos plateformes ;
2. à mieux mesurer la qualité de service à l'import ;
3. à stimuler l'intérêt de compagnies asiatiques en France et l'installation pérenne d'une ou plusieurs compagnies cargo européennes sur notre territoire.

MESURE 7 :

Signature d'un engagement entre le Gouvernement et les principaux acteurs de l'immobilier logistique

Une charte d'engagement a été signée conjointement le 28 juillet par le Gouvernement et 41 acteurs de l'immobilier logistique, auxquels 7 nouveaux acteurs se sont joints le 14 septembre et près d'une dizaine à l'occasion du CILOG 2021.

Les entreprises signataires s'engagent à mettre en œuvre des actions ambitieuses, précises et quantifiables afin de proposer des entrepôts performants sur le plan environnemental, pertinents sur le plan économique et à même de répondre aux besoins des territoires en termes d'immobilier logistique. Le CILOG sera le lieu de restitution des résultats de ces démarches.

En parallèle, l'État accompagne leurs efforts en facilitant l'accueil et la bonne intégration de ces entrepôts dans les territoires, et en clarifiant le droit applicable aux porteurs de projets, notamment au regard des simplifications apportées par la loi d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP) et en réponse aux interrogations remontées par les professionnels de la logistique.

Cette charte prévoit notamment que les acteurs de l'immobilier logistique :

- **couvrent 50 % de leur surface de toiture avec des panneaux photovoltaïques** afin de contribuer aux objectifs de développement des énergies renouvelables tout en limitant leur impact sur l'artificialisation des sols ;
- **privilégient l'installation d'entrepôts sur les friches existantes** plutôt que sur des terres non artificialisées afin d'apporter leur contribution à la lutte contre l'artificialisation des sols ;
- **infiltreront 100% des eaux pluviales**, au plus près de leur lieu de chute, afin de limiter la saturation des réseaux d'eaux pluviales et d'éviter des ruissellements qui peuvent aggraver les inondations ;
- **plantent des haies champêtres** composées d'arbres et d'arbustes sur un linéaire au moins équivalent à 50% de la limite de propriété et **dont la majorité sont composées d'essences favorables aux pollinisateurs**. Cet engagement s'inscrit dans le cadre du plan de protection des pollinisateurs proposé par le Gouvernement ;

- privilégient des implantations logistiques à proximité de **hubs multimodaux** et s'engagent à contribuer à la construction de l'écolabel sur les flux logistiques passant par les ports français ;
- remettent préalablement à l'autorisation administrative, pour les entrepôts de plus grande taille (supérieurs à 20 000 m²), **une**

étude écologique du site réalisée par un écologue. Ils s'engagent également à en mettre en œuvre les recommandations tout au long de la vie du projet.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/gouvernement-signe-engagement-principaux-acteurs-immobilier-logistique-afin-dameliorer-leur>

MESURE 8 :

Remise du rapport *Pour une logistique urbaine durable*

A l'occasion du premier Comité interministériel de la Logistique, le Gouvernement a souhaité confier à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Anne-Marie Jean, vice-présidente de l'Euro-métropole de Strasbourg et présidente du Port autonome de Strasbourg, et Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire Toulouse et président de la fédération des Marchés de gros de France, une mission relative à la logistique urbaine durable.

Le CILOG du 21 octobre a été l'occasion de remettre leur rapport, rendu public à cette occasion.

Les missionnés ont présenté les conclusions de leurs travaux, fruits d'un travail de près de six mois en concertation avec l'ensemble des parties prenantes de la logistique urbaine (collectivités locales, agences de l'Etat, chargeurs, transporteurs, acteurs de l'immobilier logistique, etc.). La feuille de route proposée repose sur plusieurs recommandations concrètes en faveur d'une logistique urbaine efficace, respectueuse de l'environnement et durable sur nos territoires.

Le Gouvernement retient les axes stratégiques suivants :

- **Missionner le Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART)** afin d'organiser les réflexions et actions autour d'une logistique urbaine durable au plus près des territoires. Un appui financier du ministère chargé des transports auprès du GART est prévu pour faciliter l'atteinte de cette ambition.
- **Engager deux chantiers opérationnels, l'un législatif, l'autre technique pour exploiter le plein potentiel des données de logistique urbaine :**
 - **un groupe de travail d'évolution législative** sera mis en place par la DGITM pour rendre obligatoire la numérisation des arrêtés de circulation et la transmission de données statiques sur les aires de livraisons par les collectivités en complément des obligations faites aux services numériques d'assistance aux itinéraires (article 122 de la loi de lutte contre le dérèglement climatique).
 - **un observatoire national de la logistique urbaine**, organisé autour de structures déjà existantes – notamment publiques. Ces structures pourront agir en tant que tiers neutres chargés de la collecte des données auprès des acteurs de terrain. Les données pourront alimenter le Point d'Accès National transport.data.gouv.

- **Etendre la dépenalisation du stationnement aux aires de livraison pour en améliorer la gestion et permettre des expérimentations.** Le GART conduira les concertations à venir. Il sera en lien avec la DGITM qui nommera un chef de projet dédié et contribuera financièrement au recrutement d'un chargé de mission au sein du GART.
- **Engager des actions pour développer la formation et l'information sur la logistique urbaine afin de responsabiliser davantage les parties prenantes.** La mission propose

notamment que soient donnés aux collectivités les outils nécessaires à la l'intégration de la logistique urbaine dans les documents d'aménagement territoriaux, afin de sécuriser le foncier dédié à la logistique urbaine. Le CEREMA sera mobilisé dans la production de guides méthodologiques, en particulier pour accompagner la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE).

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/logistique-urbaine-durable>

MESURE 9 : Accompagnement à la transition énergétique du Transport routier de marchandises

En ce qui concerne les véhicules lourds, afin d'accélérer la transition énergétique des transporteurs routiers, une task-force réunissant acteurs publics et privés a été mis en place au début de l'année 2021. Elle vise à définir des trajectoires – partagées par les constructeurs, chargeurs, énergéticiens et transporteurs – en mix énergétique pour les cas d'usage majoritaires de véhicules à 3 horizons de temps (2022-2025, 2030 et 2040). Elle fera également un bilan de la disponibilité des énergies alternatives, de leur coût et du déploiement des réseaux de recharge et d'avitaillement.

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, l'article 133 prévoit le prolongement jusqu'en 2030 du suramortissement pour l'acquisition de certains véhicules peu polluants.

Pour favoriser la mobilité durable en milieu urbain, le Gouvernement a renforcé le bonus écologique et la prime à la conversion en juillet 2021 aux véhicules utilitaires légers électriques et hybrides rechargeables.

Depuis le début du quinquennat, les aides à l'acquisition de véhicules peu polluants et peu émetteurs de gaz à effet de serre sont un succès : plus de 840 000 primes à la conversion et 330 000 bonus écologiques ont été accordés. Prenant en compte les contraintes des artisans et des acteurs de la logistique urbaine dans leur choix de véhicules, notamment l'adaptation aux zones à faibles émissions mises en place par les collectivités locales dans certaines grandes métropoles, le cumul des deux aides peut désormais atteindre, grâce à France Relance, 14000€ pour les véhicules ayant une charge utile importante.

Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2021/07/1265 - cp - renforcement des aides pour les vehicules utilitaires legers dans le cadre de france relance et pour les vehicules dans le cadre de la loi climat resilie.pdf>

Une logistique française connectée au monde, numérisée et innovante

Ce volet comprend des mesures illustrant les transformations profondes que connaît actuellement la filière logistique. A l'image de la fluidification du passage des marchandises aux frontières des ports rendue possible grâce aux outils numériques, le secteur se caractérise par un fort dynamisme lié aux innovations et un lien croissant avec les nouvelles technologies.

Illustrant cette nouvelle dynamique, une task-force publique-privée devrait être créée pour contribuer, sur un mode collaboratif, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie numérique logistique et portuaire de l'Etat.

MESURE 10 :

Fluidification du passage aux frontières :

France Sésame, rapprochement des administrations et SI Brexit

En droite ligne avec les recommandations du rapport Hémar-Daher et la stratégie nationale portuaire, la douane conduit de nombreux chantiers de modernisation du passage de nos frontières pour améliorer la compétitivité administrative en import/export en déployant de nouveaux outils. Ces chantiers forment les briques d'un guichet unique numérique et physique.

– **Mise en service du point de contact unique numérique « France Sésame » au Havre, à Marseille et Dunkerque d'ici la fin de l'année 2021 :**

- FRANCE SESAME constitue une réponse moderne aux enjeux de performance de la filière logistique française pour fluidifier le passage aux frontières des marchandises soumises à réglementations sanitaire et phytosanitaire (SPS).
- FRANCE SESAME s'appuie sur les systèmes d'information de plusieurs administrations, afin de faciliter l'accomplissement des formalités douanières et non douanières applicables aux marchandises Sanitaires et Phytosanitaires et de donner aux opérateurs économiques la visibilité sur l'avancement de ces formalités.

- La mise en service de cette fin d'année de FRANCE SESAME concentre les services « coeur » du projet comme la prise de rendez-vous pour un contrôle physique, le suivi en temps réel des formalités, le dossier d'importation numérique ou les notifications.
- Le projet va se poursuivre en 2022 pour y adjoindre d'autres services comme la messagerie ou la mise à disposition d'indicateurs et l'extension de FRANCE SESAME aux autres ports maritimes.

– **Mise en service du point de contact unique : transfert à la Douane des missions de contrôle import de la DGCCRF au Havre et à Marseille au 1er novembre 2021 :**

- La DGCCRF réalise actuellement à l'importation des contrôles sanitaires des denrées alimentaires d'origine non animale, des contrôles des produits biologiques et des contrôles des normes de commercialisation des fruits et légumes. Ces contrôles interviennent en amont du dédouanement des marchandises. A la faveur des travaux conduit dans le cadre du Brexit, les contrôles à l'importation réalisés à Dunkerque par la DGCCRF ont

- été transférés à la douane à titre expérimental le 1er janvier 2020.
- La réussite de l'expérimentation conduit à étendre le transfert des contrôles sur les ports de Marseille et du Havre le 1er novembre 2021. Ensemble, la DGCCRF et la douane ont préparé cette opération et accompagné le changement.
 - Sur ces plateformes portuaires, les opérateurs auront un seul interlocuteur pour l'accomplissement des formalités sanitaires et douanières au lieu de deux.
 - Ce transfert sera étendu en 2022 aux contrôles à l'importation réalisés par la DGCCRF sur l'ensemble du territoire.
- **Mise en service de nouvelles fonctionnalités au SI Brexit pour fluidifier les démarches de l'Union Européenne :**
- Afin de conserver la fluidité du passage de la frontière transmanche avec le Royaume-Uni la douane française a développé un processus de « Frontière intelligente », avec pour principe de n'arrêter à la frontière que les moyens de transport contenant des marchandises devant faire l'objet de formalités douanières supplémentaires ou d'un contrôle douanier.
 - La frontière intelligente repose sur une interface informatique dénommé SI Brexit qui a été déployé le 1er janvier 2021. Il permet un traitement automatique des formalités à la frontière durant la traversée de la Manche grâce :
 - A l'anticipation des formalités douanières par les opérateurs économiques, avant le chargement du moyen de transport,
 - La mise en place de part et d'autre des ports français d'un appairage et d'un suivi des poids lourds par leur plaques d'immatriculation dans les infrastructures portuaires pour n'arrêter au bureau de douane que les flux nécessaires, si le moyen de transport doit faire l'objet d'un contrôle douanier ou doit finaliser ses formalités.
 - Le déploiement de cette solution est un succès car elle a permis une gestion fluide des formalités de l'Union Européenne avec des flux qui sont désormais proches des niveaux de 2019 avec un peu plus de 2.7 M de camions ont emprunté la frontière intelligente à l'import et à l'export depuis le 1er janvier dernier.
 - En 2022, deux nouvelles fonctionnalités seront mises en œuvre, avec une nouvelle interface :
 - qui offrira aux agents des douanes et aux gestionnaires des infrastructures une vision en temps réel du taux de remplissage des parkings ;
 - qui facilitera l'utilisation de « l'enveloppe logistique », outil dédié aux transporteurs pour faciliter la présentation des documents douaniers lors du franchissement de la frontière.

MESURE 11 :

Lancement du premier Appel à Projet dédié à la logistique : Logistique 4.0

Un appel à projet doté d'une enveloppe prévisionnelle de 90 M€ dédié à la Logistique 4.0 et opéré par l'ADEME est lancé à l'occasion du CILOG 2021. Il cible trois besoins :

1. **La digitalisation des chaînes logistiques** : vise à améliorer la compétitivité des transports de marchandises, depuis les portes d'entrée / sortie sur le territoire jusqu'à la livraison du dernier kilomètre.

Les projets attendus concernent des solutions de digitalisation, offrant des innovations technologiques ou organisationnelles renforçant la souveraineté, la compétitivité économique et écologique et la sûreté de la chaîne logistique.

2. **La transition vers des chaînes logistiques écologiquement durables** : retient plusieurs leviers d'innovation : information et responsabilisation du consommateur, relocalisation et industrialisation de nouvelles filières ou encore optimisation des flux logistiques.

Les projets attendus doivent accélérer l'optimisation des chaînes logistiques considérées dans leur ensemble. La qualité des réponses apportées doit contribuer à renforcer la résilience économique de

la France et à répondre aux attentes croissantes de la part de nos concitoyens en matière de durabilité des activités logistiques.

3. **L'automatisation des chaînes logistiques** : est un levier majeur d'amélioration de la performance des chaînes logistiques, retenu par l'Appel à Manifestation d'intérêt « ferroviaire » et l'Appel à Projet « mobilités routières automatisées et infrastructures de services connectées et bas carbone » du PIA4.

Afin de couvrir l'ensemble des segments de la chaîne logistique, l'AAP concerne le routier, le ferroviaire, le fluvial mais aussi les plateformes aéroportuaires et leurs engins de pistes. Il s'agit pour ces segments de traiter leurs interfaces en rupture de charge et les interfaces avec les entrepôts, eux-mêmes engagés dans une accélération de la robotisation, et la logistique du dernier kilomètre.

Pour en savoir plus : <https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20211021/logistique2021-188>

MESURE 12 :

Lancement du premier évènement dédié aux entreprises innovantes de la Supply Tech

La logistique regroupe un grand nombre d'acteurs innovants, présents sur l'ensemble de la chaîne de la valeur et de toute taille, de la *start-up* émergente au grand groupe intégré. Si l'écosystème apparaît déjà foisonnant, il demeure toutefois peu visible et valorisé.

La digitalisation des chaînes logistiques nécessite de constituer et renforcer des partenariats pour l'échange de données entre une multiplicité d'acteurs. C'est l'objet de l'appel à projet « Communautés de données » du programme Propulse de l'Agence de l'Innovation pour les Transports, qui va permettre d'accompagner le passage à

l'échelle d'une communauté de données dédiée à la logistique, qui vient de s'achever au 15 octobre 2021.

Un évènement d'amorçage, rassemblant acteurs innovants et pouvoirs publics, est en cours d'élaboration. Il aura vocation à :

- Susciter de l'émulation autour de l'écosystème de la *Supply Tech* ;
- Aider les *start-up* émergentes et les acteurs installés depuis plus longtemps à tisser des partenariats structurants ;
- Identifier les éventuels freins au développement et à l'adoption de solutions innovantes ;

- Anticiper les tendances à venir en matière d'innovation en logistique.

A la suite de cet évènement, d'autres rencontres, sous la forme de groupes de travail ou d'évènements, pourront être organisées afin de structurer, dans la durée, la filière française de la *Supply Tech*.

MESURE 13 : Installation d'un observatoire de la performance portuaire et des chaînes logistiques

L'observatoire de la performance portuaire et des chaînes logistiques

Prévu par la stratégie nationale portuaire (SNP), l'observatoire de la performance portuaire et des chaînes logistiques a vu ses premiers enseignements publiés en juin 2021. Il permet de suivre les objectifs fixés par la SNP, de valoriser la performance des ports français et de leur environnement logistique en apportant des données clés (en termes opérationnelle, tarifaire, digitale, ...) et de mettre en évidence leurs points forts et axes d'améliorations.

Au titre des points forts, il relève les procédures douanières fluides et le bon niveau d'interconnexion des systèmes d'information des différents acteurs portuaires. Il permet également d'accéder au temps moyen d'escale hors opérations de chargement/déchargement et recense les projets GPM en faveur de la transition écologique.

Parmi les pistes de progrès figurent les l'amélioration de la performance de la chaîne logistique, une connectivité intermodale encore trop limitée comparée à des ports concurrents directs et une connexion avec les systèmes d'information des chaînes logistiques encore trop limitée, comparée aux grands ports du range Nord.

L'observatoire intègre également pour la première fois un baromètre sur la perception des clients (chargeurs, transitaires et commissionnaires). En 2021, on note que grâce à la forte mobilisation des acteurs portuaires, l'image des ports français sort plutôt renforcée malgré la crise sanitaire. L'édition 2021 du baromètre de perception des chargeurs sur le transport maritime - Eurogroup Consulting en partenariat avec l'AUTF - montre que le niveau de satisfaction des chargeurs vis-à-vis des places portuaires françaises est en amélioration : 26% du

panel déclare que la qualité de service des places portuaires françaises s'est fortement améliorée ou améliorée. 57% du panel est très satisfaits ou satisfaits des places portuaires françaises. C'est 16 points de plus par rapport à 2020.

Fruit d'un travail collectif avec les autorités portuaires, le secteur privé (armateurs, chargeurs, commissionnaires, transitaires, ...) et les services de l'Etat concernés (Douanes, Concurrence, Alimentation, statistiques...), il sera par ailleurs actualisé régulièrement.

Pour en savoir plus : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/20210401_DGITM_BCG_Observatoire-PerfPortuaire_2020_Synth%C3%A8se_VF.pdf

Publication des données de flux de marchandises routiers, ferroviaires et fluviaux

Conçu par le bureau des statistiques de transport du Commissariat Général au Développement Durable, c'est la première fois que le ministère des transports met à disposition du public trois outils cartographiques d'analyse des flux de marchandises à l'échelle régionale.

Les cartes permettent de visualiser les flux de marchandises routiers, ferroviaires et fluviales de 2019 en tonnes et en tonne.kilomètres.

Avec cet outil, l'ensemble des données non couvertes par le secret statistique sont mise à la disposition du public reprenant les flux des différents modes.

A travers cette initiative, le ministère des transports construit une nouvelle brique de son observatoire national de la logistique.

Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/donnees-nationales-des-flux-marchandises>

Annexe 1 : Faits et chiffres clé de la filière logistique

Avec **10 % de création du PIB français et 150 000 entreprises**, la filière de la logistique en France est stratégique pour l'économie française, l'emploi et le développement des territoires. La logistique est une activité transversale au service de l'ensemble des entreprises françaises, qu'elles soient industrielles, agricoles ou de distribution, exportatrices ou importatrices. L'impact environnemental de la filière logistique dépend grandement de son niveau d'optimisation. Son rôle en matière de transition écologique est également crucial car elle traite à la fois de sujets liés au transport, à la construction ou encore à la gestion des emballages.

5^e recruteur en France, la filière logistique compte **1,8 million d'emplois** en France, soit 4 fois la filière automobile et constitue un débouché attractif pour tous les profils.

Avec ses **4 grandes portes internationales** (Le Havre, Dunkerque, Marseille, Roissy-CDG) et ses **3 axes logistiques stratégiques majeurs** (axe Méditerranée Rhône-Saône, axe Seine et axe Nord), la France bénéficie d'une position privilégiée en Europe. En outre, le marché intérieur de la France, ses infrastructures et sa capacité d'innovation en font un pays aux multiples atouts. Le transport maritime représentant **80 %** des échanges mondiaux de marchandises, les grands ports maritimes français constituent tout particulièrement un enjeu stratégique pour les chaînes logistiques.

La chaîne logistique française est de plus en plus concurrencée par ses voisins européens qui ont fait de la logistique un secteur clé de leur économie. Le classement de la Banque mondiale évaluant la performance logistique souligne la stagnation de la France par rapport à ses voisins sur la

période 2012-2018. Ainsi, la France se situe à la 15^e place du classement de la Banque mondiale, devancée par plusieurs de ses voisins européens du Nord : Allemagne (1^{re}), Pays-Bas (2^e) ou Belgique (4^e).

Cette situation risque d'induire des déplacements de flux et de zones d'entreposage vers ces pays, y compris pour des marchandises distribuées en France, voire produites sur notre territoire. 40 % de la part du fret conteneurisé manutentionné dans les ports français à destination et en provenance de la France passe actuellement par des ports étrangers.

Les facettes de la logistique sont multiples. Elle se situe à la croisée des chemins entre les différents moyens de transport de marchandises (route, mer, fleuve, rail) mais requière également une articulation fine entre ces différents modes passant notamment par une organisation des systèmes d'information et des infrastructures immobilières spécifiques et nécessaires à son bon fonctionnement.

Ainsi, les bâtiments logistiques permettent d'entreposer, de manutentionner et préparer les marchandises avant leur expédition, afin de répondre aux besoins des ménages et des entreprises. En France métropolitaine, les entrepôts ou plateformes logistiques (EPL) de plus de 5.000 m² s'élevaient à 4.054 établissements et totalisaient 76 millions de m² en 2016. Si la surface moyenne de ces EPL est de 18.600 m², leur taille peut varier fortement. La moitié de ces EPL mesurent moins de 11.300 m², tandis que les plus grands dépassent les 100.000 m². (Source : publication CGDD – mars 2019).

Annexe 2 : Bilan des mesures annoncées au CILOG 2020

La 1^{ère} édition du CILOG, le 7 décembre 2020, a permis d'annoncer la mobilisation de près de 1,7 Mds€ pour renforcer la compétitivité et le verdissement de la filière à travers 16 mesures visant à :

- soutenir la décarbonation du transport de marchandises et accompagner la reprise d'activité des entreprises de la filière logistique (805 millions d'euros) ;
- renforcer l'attractivité du territoire français pour la construction d'entrepôts logistiques compétitifs et efficaces sur le plan environnemental (800 millions d'euros) ;
- rendre plus fluides nos points d'entrée et de sortie du territoire des marchandises (65 millions d'euros).

Dans une dynamique pleinement inscrite dans la relance, le Gouvernement s'est mobilisé afin de permettre la réalisation de l'ensemble des mesures annoncées au CILOG 2020 :

Soutenir la décarbonation du transport de marchandises et accompagner la reprise d'activité des entreprises de la filière logistique

Mesures du CILOG 2020 (12/2020)

État de mise en œuvre (10/2021)

Mesure 1

Soutenir et aider au développement des services de fret ferroviaire

- Le ministre chargé des transports a annoncé à la Semaine de l'Innovation Transport & Logistique (SITL) le 13 septembre la stratégie nationale fret ferroviaire. L'Etat pérennise jusqu'à fin 2024 les aides supplémentaires à l'exploitation du fret ferroviaire mises en place en 2021, pour 170 M€ annuels.
<https://www.ecologie.gouv.fr/publication-strategie-nationale-developpement-du-fret-ferroviaire>



Mesure 2

Soutenir la transition écologique du transport fluvial

- Triplement du montant Plan d'aide à la modernisation de la flotte fluviale (PAMI) pour la période 2018-2022 soit 36.5 millions d'euros.
- Signature des Engagements pour la Croissance Verte le 7 juillet 2021 lors de l'Assemblée générale d'Entreprises fluviales de France : l'Etat, VNF et les porteurs de projet s'engagent mutuellement à réduire de 20% les émissions de GES du fluvial d'ici 10 ans ; implanter des bornes électriques à quai ; expérimenter les solutions alternatives de motorisation à faibles émissions.
<https://www.ecologie.gouv.fr/jean-baptiste-djebbari-signe-engagements-croissance-verte-du-secteur-fluvial>



Mesure 3

Accompagner le développement de nouvelles motorisations et le renouvellement des flottes

- Mise en place en février 2021 d'une task Force transition énergétique du transport routier (marchandises et voyageurs) par le ministère des transports, associant DGITM, DGEC et la DGE ainsi que les transporteurs, les constructeurs et les énergéticiens. La Task-Force est chargée de définir des scénarios de décarbonation totale du secteur routier au plus tard en 2050 et de fixer des jalons de court (2022-2025) et moyens (2030) termes en raisonnant par type de motorisation et segments de véhicules. Le travail dans la durée de la Task-Force porte sur la vision commune concernant les perspectives du secteur, ses orientations stratégiques, le calendrier, les contraintes et priorités de chacun pour la poursuite de la transition écologique du transport routier.



Mesure 4

Accompagner les transformations de l'emploi et des compétences de la filière

- Elaboration d'un plan emplois-compétences au bénéfice des entreprises de transport de marchandises et des entreprises spécialisées de logistique, en collaboration avec les secteurs concernés et France Logistique.
 - Ce plan est centré sur :
 - L'anticipation des besoins en emplois et en compétences des métiers de la filière à horizon 2030 ;
 - Le maintien dans l'emploi et la préservation des compétences de ses salariés ;
 - L'attractivité et la professionnalisation du processus de recrutement, d'intégration et de fidélisation des nouveaux collaborateurs.
-

- Il prend la forme d'actions conduites par France logistique et d'un Engagement pour le développement de l'emploi et des compétences (EDEC), dont la mise en œuvre est confiée à l'OPCO Mobilités et l'Association pour la Formation dans le Transport. D'un montant global de 1,5 M€, ce projet d'EDEC Mobilités est cofinancé dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC) à hauteur de 700 000€.



Mesure 5

Déployer une stratégie de Logistique Urbaine Durable au plus près des acteurs locaux

- Suite au CILOG du 7 décembre 2020, le Gouvernement a confié à Anne-Marie Idrac, Anne-Marie Jean, et Jean-Jacques Bolzan une mission relative à la logistique urbaine durable dont les conclusions sont présentées au CILOG 2021.

<https://www.ecologie.gouv.fr/jean-baptiste-djebbari-et-agnes-pannier-runacher-ont-reuni-1er-comite-interministeriel-logistique>



Mesure 6

Faire de la logistique un axe majeur d'innovation soutenu par le PIA

- La stratégie d'accélération digitalisation et décarbonation du programme d'investissement d'avenir retient trois mesures dédiées au fret et à la logistique : (i) l'appel à manifestation d'intérêts relatif au ferroviaire qui inclue un volet pour la digitalisation du fret ferroviaire, (ii) l'appel à projet routier, qui inclue un volet automatisation des véhicules pour le transport de marchandises et (iii) l'appel à logistique 4.0 (cf. Mesure 11 du CILOG 2021).

<https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-dinnovation-et-investissements-davenir-dans-transport>



Renforcer l'attractivité du territoire français et favoriser la construction d'entrepôts logistiques compétitifs et efficaces sur le plan environnemental

Mesures du CILOG 2020 (12/2020)

État de mise en œuvre (10/2021)

Mesure 7

La simplification de l'installation de nouveaux entrepôts sur des terrains artificialisés ou d'anciennes friches industrielles

- La 1ère édition du fonds friches a d'ores et déjà permis de mobiliser près de 290 M€ pour financer 544 projets qui permettront de recycler environ 1300 ha de friches et de générer plus d'1 600 000 m² de surfaces économiques (bureaux, commerces, industrie, logistique...)



Mesure 8

La facilitation des démarches d'installation sur des sites « clés en main »

- Un retour d'expérience sur les 78 sites clés en main de 2020 est en train d'être réalisé. La filière logistique fait partie intégrante des premières remontées.
- Lors de la vague 2021, la filière logistique a été explicitement mise en avant dans le recueil des propositions émanant des territoires (cf. mesure 1 du CILOG 2021)



Mesure 9

Favoriser la densification et la modernisation des installations logistiques

- Entrée en vigueur du décret n°2020-1168 et de l'arrêté du 11 avril 2017 modifié pour tous les projets d'entrepôts dont le dossier est déposé depuis le 1er janvier 2021
- Mise en ligne du guide d'application de l'arrêté ministériel du 11 avril 2017 modifié relatif aux prescriptions générales applicables

aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510 mis à jour
(Version du 24 septembre 2021)

https://aida.ineris.fr/liste_documents/1/102942/0



Mesure 10

Relèvement du seuil de rachat automatique par l'Etat de l'énergie photovoltaïque porté à 500 kW pour le déploiement de panneaux solaires sur les toitures des entrepôts conformément aux objectifs de la loi Energie Climat

- La loi énergie climat a prévu que les nouvelles constructions d'entrepôts de plus de 1000 m² réservent au moins 30 % de leur toiture à l'installation de panneaux photovoltaïques. Cette obligation a été abaissée à 500 m² dans la loi Climat et Résilience et étendue aux immeubles de bureau de plus de 1000 m²
- La réglementation prévoit actuellement que les installations dont la puissance est inférieure à 100 kilowatts bénéficient d'une obligation d'achat mise en place par l'Etat au titre de son soutien aux énergies renouvelables.
- Il a été procédé au relèvement de ce plafond à 500 kW. Cela permettra ainsi de créer plus de projets de façon simplifiée, sans avoir à candidater à un appel d'offres.

<https://www.ecologie.gouv.fr/barbara-pompili-multiplie-cinq-seuil-permettant-dinstaller-des-projets-photovoltaïques-sur-batiment>



Mesure 11

Rendre plus compétitif le cadre fiscal applicable aux entreprises de transport et de logistique

- Les entreprises de transport et de logistique ont pu dès le début de l'année 2021 bénéficier des mesures de baisse des impôts de production votées en loi de finances pour 2021 au service d'une ambition d'amélioration de l'attractivité du territoire.
- Ainsi, afin de renforcer dès 2021 la compétitivité des entreprises françaises, l'article 29 de la loi de finances pour 2021 prévoit une réduction pérenne de moitié de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Parallèlement, son article 8 prévoit également une baisse de moitié de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dès 2021, ainsi qu'une réduction du taux du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de 3% à 2%.
- Pour l'ensemble des entreprises, les impôts de production ont été abaissés de 10 Md € dès le 1er janvier 2021 et de manière pérenne. C'est donc 20 Md € de baisse d'impôts de production sur 2021-2022, bénéficiant principalement aux PME et ETI.



Mesure 12

Clarification et stabilisation du régime en matière de taxe foncière des entrepôts

- Les travaux de clarification du droit se poursuivent dans l'objectif d'aboutir à une solution améliorant la sécurité juridique.
- Une réunion d'échange sous la forme d'un groupe de travail entre la DGFIP, la DLF et les représentants des acteurs privés (France logistique, CGI, Union TLF) s'est tenue le 1er décembre 2020. Le travail se poursuit en 2021.

Soutenir nos points d'entrée et de sortie des marchandises conformément à la stratégie nationale portuaire

Mesures du CILOG 2020 (12/2020)

État de mise en œuvre (10/2021)

Mesure 13

Création d'un écolabel flux logistique

- Ce projet est Intégré à la stratégie nationale portuaire. Le projet d'écolabel vise à promouvoir les chaînes logistiques écologiquement vertueuses sur la base de leurs émissions GES et à valoriser le passage par les ports français. Après une phase de faisabilité conclue en juin 2021, le projet fait l'objet d'une expérimentation sur l'axe Seine en lien avec HAROPA en vue d'une généralisation sur les axes portuaires et logistiques en 2022.



Mesure 14

Lancement du point de contact unique aux frontières dans ses volets numérique et physique

- Le point de contact unique numérique est confié aux Douanes qui développe le projet « France Sésame » qui sera déployé en 2021 aux ports d'HAROPA, de Marseille et Dunkerque en 2021.
- Le plan de Relance finance un point de contact physique à Dunkerque dans le contexte de la nouvelle frontière européenne avec la Grande Bretagne, sous maîtrise d'ouvrage du Préfet des Hauts de France, ayant autorité sur la délégation à l'axe Nord.



Mesure 15

Annulation du prélèvement de dividendes des grands ports maritimes en 2020 et 2021

- Afin de réduire l'impact de la crise sanitaire et économique, le Gouvernement a annulé le prélèvement de dividendes auprès des grands ports maritimes en 2020 et 2021.



Mesure 16

Préparation du passage frontière post-Brexit

- La sortie du Royaume-Uni de l'Europe a conduit au rétablissement de la Frontière européenne le 1er janvier 2021. Elle a emporté des conséquences majeures pour le transport de marchandises et la logistique dans les régions Hauts-de-France, Normandie et Bretagne, avec le rétablissement d'un certain nombre de formalités douanières, sanitaires et phytosanitaires.
- La France a honoré ses obligations en tant que pays frontalier du Royaume-Uni, tout en assurant l'accomplissement des formalités et la réalisation des contrôles à la frontière de la façon la plus fluide possible. La dynamique de modernisation des passages frontières se poursuit notamment sous l'égide des douanes et le déploiement d'un Guichet Unique Numérique.
- Dans le contexte de la Covid, le Royaume-Uni déploie progressivement les formalités à sa frontière avec l'Europe.

<https://www.douane.gouv.fr/dossier/brexit-la-douane-vous-accompagne>



Contacts presse

Cabinet de Jean-Baptiste Djebbari

01 40 81 77 57 - secretariat.beyret@transports.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

01 53 18 44 38 - presse@industrie.gouv.fr